

*Mandat du CSBE sur les soins et services de soutien à domicile*

## **Bien vieillir chez soi : chiffrer la performance**

**Québec, le 20 juin 2023.** — Le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) publie aujourd'hui le deuxième rapport de la série *Bien vieillir chez soi* dans lequel il présente une analyse chiffrée de la performance des services de soutien à domicile (SAD).

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le gouvernement du Québec d'évaluer la performance des programmes gouvernementaux ayant pour objectif le soutien à domicile. La commissaire examine à cet effet tant les programmes de soutien financier que ceux visant à offrir des services directs à la population.

Dans ce rapport, le CSBE constate que :

- Malgré une amélioration du niveau de ressources financières, les services de SAD présentent généralement des résultats préoccupants dans l'ensemble du Québec et la majorité des territoires.
- Globalement, le taux de réponse aux besoins est faible. Cette faible réponse aux besoins accroît significativement le risque d'être admis en CHSLD pour les personnes en plus grande perte d'autonomie.
- Toutefois, ceux qui ont accès aux services se déclarent généralement satisfaits des services reçus et estiment que cela les aide à demeurer à domicile.
- La proportion des heures travaillées en contact direct avec l'utilisateur pour les services professionnels et les soins infirmiers est faible, soit de 25 % et de 32 % respectivement.
- Les dépenses semblent être réparties équitablement selon les besoins de la population, malgré certaines variations territoriales. Les résultats tendent vers l'équité dans les délais d'accès, la pertinence des soins et leur efficacité, puisqu'il n'y a pas de différences significatives liées à l'âge, au sexe ou à la situation économique et sociale.
- Les usagers sont davantage des femmes, des personnes plus âgées et des personnes défavorisées sur les plans matériel et social, soit les mêmes groupes qui rapportent plus de besoins. Ces mêmes groupes passent également moins de temps à domicile pendant les derniers mois de leur vie.
- Un niveau de ressources financières plus élevé ne garantit pas une meilleure performance en termes d'ajustement aux besoins, d'accessibilité, de pertinence ou d'efficacité, y compris le maintien à domicile en fin de vie.

## **Citation :**

« Un constat clair sort de nos analyses : les services de soutien à domicile au Québec doivent être améliorés pour permettre aux personnes qui le souhaitent de demeurer chez soi le plus longtemps possible. Malgré une augmentation des ressources financières au cours des dernières années, peu d'utilisateurs reçoivent les soins et les services dont ils ont réellement besoin. Augmenter les budgets sans revoir l'organisation des services semble donc avoir un impact limité. »

*Joanne Castonguay, commissaire à la santé et au bien-être*

## **Faits saillants :**

- Ce rapport est le deuxième tome de la série *Bien vieillir chez soi*. Le premier tome, publié en mars 2023, présentait un portrait de l'écosystème SAD au Québec.
- Ce tome 2 évalue la performance des services de soins à domicile au Québec. Il compare avec d'autres provinces, examine les besoins régionaux, analyse l'évolution des dépenses et évalue la performance des services gérés par les CI(U)SSS avant et après la pandémie sur six dimensions.
- Dans l'ensemble du Québec, le principal enjeu rencontré concerne l'accessibilité, qui est évaluée comme étant « faible ». Les dimensions de viabilité, d'arrimage aux besoins, de productivité et d'efficacité ont un score « passable ». Seule la pertinence affiche un score « bon ». Aucune dimension ne présente un score « excellent ».
- Le rapport final, qui présentera les recommandations de la commissaire, sera déposé au gouvernement en décembre 2023.

Pour consulter le rapport :

[https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2023/Rapportpreliminaire\\_SAD/CSBE-Tome2\\_Rapport\\_Preliminaire\\_SoutienDomicile.pdf](https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2023/Rapportpreliminaire_SAD/CSBE-Tome2_Rapport_Preliminaire_SoutienDomicile.pdf)

## **Le Commissaire à la santé et au bien-être**

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux et de fournir à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

– 30 –

Le Commissaire à la santé et au bien-être sur les réseaux sociaux :



## **Source :**

Marie-France Vermette  
Conseillère en communication  
Commissaire à la santé et au bien-être  
438 873-5402  
Marie-france.vermette@csbe.gouv.qc.ca